

PRÉVENTION | Dans la commune de Sorbiers, dans le Rosannais, une opération de prévention contre les incendies de forêt est en cours d'achèvement. D'ores et déjà, l'objectif visant à contenir la propagation d'un éventuel sinistre grâce au débroussaillage paraît être atteint.

Un chantier qui devrait être reproduit dans d'autres communes du département

Au cours de l'été dernier, un incendie a parcouru près de 150 hectares sur la commune de Chanousse. Depuis les hauteurs du village de Sorbiers, les stigmates du feu sont partiellement visibles à l'œil nu. Yves Rabasse, le maire, et Jérôme Mathieu, l'agent de l'Office national des forêts (ONF) qui suit le chantier de débroussaillage, devisent sur les difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers pour atteindre le site et pour mener leur lutte contre les flammes. Le parfait contre-exemple de ce qui se passe dans l'environnement immédiat des deux hommes. Ici, à Sorbiers, un chantier sur plus de trois kilomètres de piste permet de dégager la végétation sur 17 hectares. À raison de 50 à 60 mètres de largeur, soit 25 à 30 mètres de chaque côté de la piste forestière, les hommes de la Société Alpine des Bois, installée à Salignac, ont fait place nette. Les chemins dits des Lecques et du Toulourenq ont ainsi retrouvé une accessibilité aisée.

Plus une seule broussaille, plus un seul genévrier, seuls quelques chênes pubescents à distance les uns des autres demeurent en place, élagués jusqu'à deux mètres au-dessus du sol. Le sol, précisément, n'est désormais couvert que d'un substrat issu du broyage des végétaux. Un match de football pourrait être disputé alors que, à proximité, la forêt de pins sylvestres, de chênes, de genévriers et autres buissons y est d'une grande densité... inflammable !

« Les végétaux coupés, d'un diamètre supérieur à 40 millimètres ne sont pas broyés. Les troncs et les grosses branches sont coupés à deux mètres de longueur et mis à disposition des habitants », indique l'agent ONF. Le maire complète : « ce chantier intervient sur des terrains communaux et privés. Les bois rassemblés en tas de loin en loin sont donc répartis aux habitants pour la partie communale,

et sous la forme d'affouage, et mis à disposition des propriétaires des parcelles pour ce qui les concerne ». Cette destination des bois a été un élément propice à la réalisation de ce chantier. « Au total, 700 à 800 stères de pins et de chênes mélangés sont issus de ce débroussaillage », confirme Yves Rabasse. Autre facilité procurée à la quinzaine de propriétaires, leur acceptation d'être subrogés par la commune. Un seul maître d'ouvrage donc.

Créer une Zone d'appui à la lutte contre l'incendie

L'ONF assure la maîtrise d'œuvre de cette opération d'Obligation légale de débroussaillage (OLD). Jérôme Mathieu en précise les contours : « il s'agit de créer une Zone d'appui à la lutte contre l'incendie – ZALI dans le jargon professionnel, ce qui est différent d'une zone blanche dans laquelle la totalité des végétaux sont enlevés. Quelques arbres restent en place ici, mais le sous-étage a été ôté ». De la sorte, les flammes n'auront plus de combustible à dévorer. Le SDIS 05 est également partenaire du projet. En cas d'incendie, c'est lui qui intervient.

Lors de la présentation de ce chantier l'année dernière, le commandant Philippe Taroux, en charge du groupement Opérations-prévisions, intervenait ainsi : « si nous entrons en lutte, c'est qu'il y a une défaillance de la prévention ». Un jugement à nuancer quelque peu face à la foudre, imprévisible, qui est assez fréquemment à l'origine d'un départ de feu de forêt. Pour ce qui touche à la responsabilité de l'homme, la déclaration de l'officier est pertinente. À Sorbiers, leur premier édile en tête, la petite communauté de 45 habitants assume sa responsabilité désormais avec la protection d'une partie de la forêt. Les communes voisines seront peut-être inspirées de suivre la même initia-



Une large zone de 50 à 60 mètres de largeur considérée comme une arme efficace contre la propagation d'un incendie. Les bois coupés attendent d'être récupérés par les habitants et les propriétaires des terrains.



Un tracteur équipé d'un broyeur laisse derrière lui un substrat propice à la pousse d'une herbe qui sera pâturée par les brebis.



La bande de terrain débroussaillée avant la finition de la coupe.

tive, ce qui assurerait une continuité dans la prévention. « Un incendie qui se déclarerait à Saint-André-de-Rosans serait extrêmement difficile à maîtriser jusqu'à Trescléoux, c'est-à-dire sur des kilomètres. Avec ce que nous entreprenons chez nous, il serait plus facile à contenir », argumente Yves Rabasse. L'élu insiste sur l'amélioration à envisager du financement du débroussaillage.

Défaut de subvention

« Nous avons bénéficié d'une aide dans le cadre du programme européen Fonds Vert. Qui ne couvre que 62 % de la dépense, soit 91 900 euros hors taxes, et c'est regrettable que ces travaux préventifs ne soient pas mieux subventionnés, poursuit-il. Le reste est à la charge de la commune, qui bénéficie d'une aide de 5 000 euros de l'entreprise Valterra, par l'intermédiaire de sa filiale Buëch

Amendements (gestionnaire de la plateforme de compostage installée à Sorbiers, ndlr). » Le chantier comporte deux volets, le débroussaillage et la mise aux normes DFCL des deux pistes forestières qui interviendra ultérieurement. La subvention européenne couvrira 80 % de la dépense estimée à 50/60 000 euros. Ces sommes sont à mettre en regard, par exemple, du coût de l'incendie de

Chanousse, « deux millions d'euros si je me rappelle bien », dit le maire qui conclut : « je n'oublie pas l'importante participation technique de l'ONF et de la DDT 05 que je remercie, tout comme je remercie l'entreprise prestataire, la société Alpine des Bois pour sa remarquable réalisation ». Un troupeau de brebis pâturera et entretiendra la zone d'appui pour en parfaire l'efficacité. ■

Maurice Fortoul



Jérôme Mathieu, agent de l'ONF et conseiller technique du chantier en compagnie de Yves Rabasse, maire de Sorbiers (de g. à dr.).